

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 49 Votes Pour : 49 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TRANSPORT – Maintien du TIL Culturel N° 2023-36
--	--

Présents (39) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, DUPREZ Jean-Pierre, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (13) : GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, BALAGNA Patrice, GAY Eric, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (10) :
DESMARIS Nadine à CARRERE Philippe
DUNAN Anne à BUERBA Jean-Pierre
MALERE Hélène à FINES Frédéric
ARMANET Henri à GALAUP Dominique
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
BRUNET André à RODRIGUEZ Marie-José
DARAN René à SALAT Jacques
NARS Aline à MIR André
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

M. Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2022-120 du 20 décembre 2022, par laquelle la communauté de communes Aure Louron s'est engagée sur une solution de mobilité culturelle à l'échelle des trois communautés de communes : Aure-Louron, Neste-Barousse et Plateau de Lannemezan, cette dernière étant structure porteuse du TIL.

La répartition financière retenue du Reste A Charge intercommunautaire lié à ce transport est celle du PETR basée sur la population DGF plafonnée à deux fois celle recensée par l'INSEE, soit : 46% pour CCPL, 33% pour CCAL et 21% pour CCNB.

Ce transport, TIL culturel bénéficie d'une aide de la Région à hauteur de 30% du déficit.

Le premier semestre 2023 est un semestre expérimental qui permettrait de mesurer le succès d'une telle opération avec la proposition de quatre spectacles (3 au parvis et 1 à la salle des fêtes de Lannemezan) choisis afin qu'ils plaisent à un large public.

Ainsi, sont proposés :

- Dimanche 15 janvier 2023 « Chamonix » - 17h00, au PARVIS d'Ibos ;
- Mardi 14 mars 2023 « les Trétaux de France » - 20h30, à la salle des fêtes de Lannemezan ;
- Jeudi 6 avril 2023 « Machine de cirque » - 20h30, au PARVIS ;
- Mardi 16 mai 2023 « Tous les marins sont des chanteurs (François Morel) – 20h30, au PARVIS

L'itinéraire proposé est le suivant :

Départ d'Arreau avec arrêt à Sarrancolin vers la Barthe de Neste ;

Départ de Mauléon-Barousse avec arrêts à Loures-Barousse et Saint-Laurent de Neste vers la Barthe de Neste ;

Départ depuis La Barthe de Neste avec arrêts à Lannemezan et à Capvern puis direction Ibos (Parvis).

Le montant de ce reste à charge pour Aure Louron s'élèverait pour 2023 à 1 721.70€ maximum.

La commission finances réunie le 28 mars dernier s'interroge sur le maintien de ce transport.

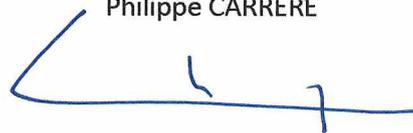
Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le maintien de ce transport culturel à l'échelle du canton ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU